

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE CASAL SENIOR MASCULIN - 2019/2020

2^{ème} tour : 15 DECEMBRE 2019

16 clubs engagés - 1 exempt : **St Barthelemy d'Anjou**

Poule	Poule J	Poule K	Poule L	Poule M	Poule N
1	BOUFFERE	CSSG LE MANS	OYA	RIAILLE	LA ROCHE SUR YON
2	ASB REZE	ASPTT LAVAL	ST LEGER SOUS CHOLET	ETINCELLE MAYENNE	SCO ANGERS
3	AIZENAY	COUERON	ST HERBLAIN	LA CHAPELLE ST AUBIN	VB NANTES

Informations supplémentaires :

- Match en 2 sets gagnants
- Les équipes classées **1^{ères}, 2^{èmes} et 1 ou 2 meilleurs troisièmes et l'exempt** sont qualifiées pour le 3^{ème} tour.
- Frais d'arbitrage : 52,00 euros par équipe (156,00 répartis : 30,00 € pour le marqueur et 126,00 € entre les 2 arbitres)
- Le 1^{er} nommé joue à domicile, le 2nd et le 3^{ème} se déplacent.